

– Il est passé à l’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d’être assermenté-e-s dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous adresse tous les meilleurs vœux pour l’exercice de votre fonction et vous souhaite beaucoup de satisfaction. (*Applaudissements!*)

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteuse: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, Présidente.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes:

- pour le Tribunal des prud’hommes de la Veveyse, M^{me} Fabienne Tâche, assessseure, et M. Laurent Gabriel, assessseur suppléant;
- pour la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d’assistance, M^{me} Sybille-Isabelle Castella-Beer, assessseure.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur l’élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait de manière collective. En effet, la Commission de justice et le Conseil de la magistrature ont constaté que rien ne s’oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction.

La Commission de justice vous propose donc d’entrer en matière et d’approuver le décret.

- L’entrée en matière n’étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 0. Il n’y a pas d’abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht

(FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 82.

Motion M1100.10 Benoît Rey (frais d’envoi des prospectus électoraux)²

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Toutes et tous, qui sommes ici dans cette salle, le devons au fait qu’un jour ou l’autre, ou pour certains d’entre nous, à de nombreuses reprises, notre figure a eu bonne place sur le prospectus électoral d’un des partis représentés dans ce parlement.

Force est de constater que pour que notre démocratie fonctionne, c’est-à-dire pour que le peuple puisse choisir ses élus, que ce soit au niveau du législatif ou que ce soit au niveau des exécutifs, il faut que ces élus aient l’occasion de pouvoir se présenter, de pouvoir dire quelles sont leurs intentions, de pouvoir dire quelles sont les valeurs qu’ils ou qu’elles défendent au niveau de leur politique. Le rôle des partis est donc un rôle fondamental dans le fonctionnement de notre démocratie, dans le fonctionnement de cette démocratie qui nous tient à cœur. C’est parce qu’il y a ces avis divergents, la possibilité de mettre des priorités, que les citoyennes et les citoyens peuvent choisir à qui ils accordent leur confiance. Je crois que sur cet élément-là nous sommes toutes et tous d’accord.

Le rôle des partis est un rôle relativement compliqué et je crois qu’il n’est pas nécessaire de faire une liste exhaustive. Nous en avons fait toutes et tous l’expérience, le travail de préparation d’une élection est un travail considérable. C’est un travail considérable pour trouver les candidats, pour arriver à synthétiser les

¹ Projet p. 2041.

² Déposée et développée le 31 mai 2010, BGC p. 1054; réponse du Conseil d’Etat le 12 octobre 2010, BGC p. 2103.

idées, les priorités du parti, pour réaliser un prospectus électoral, pour faire des meetings pour défendre des idées, pour organiser une campagne publicitaire, pour participer à des débats avec les autres partis, etc.

Ce rôle, les partis doivent le jouer et, pour que ce jeu puisse se faire, il y a déjà une reconnaissance au niveau du fonctionnement de l'Etat par des montants qui sont alloués aux partis. Il subsiste toutefois un problème. L'électeur ne peut, et c'est impossible, se faire une opinion et pouvoir désigner des noms de candidats sur la simple base d'une liste-papier qui lui est envoyée officiellement par l'Etat. Il doit pouvoir reconnaître les personnes par lesquelles il se sentira défendu. Il faut donc que ce matériel électoral, préparé par les partis, puisse parvenir à toutes les électrices et à tous les électeurs. Depuis un certain nombre d'années, nous avons – je dis nous, c'est l'ensemble des partis – essayé de rationaliser ces envois et plutôt que la solution qui prévalait où chaque parti faisait ses propres envois sous son propre nom et dans sa propre enveloppe, il y a des envois groupés; c'est une excellente chose!

Ce que je demande par cette motion, c'est que l'Etat puisse participer et soulager le travail des partis en prenant en charge la mise sous pli et l'envoi de ce matériel électoral des partis. Une certaine confusion apparaît dans la réponse qui a été donnée par le Conseil d'Etat. Il n'a jamais été question de demander à l'Etat d'engager du personnel pour faire ce travail. Les solutions qui ont été pratiquées jusqu'à maintenant, d'une manière générale, l'ont été en confiant la mise sous pli de ce matériel à une institution extérieure – souvent une institution pour personnes handicapées – fonctionnent extrêmement bien. Il s'agit simplement de la prise en charge financière des coûts de cette mise sous pli. Donc le principe que je souhaite mettre sur pied, c'est le fait que l'Etat fixe un délai à tous les partis, qui déposent le matériel et organisent la mise sous pli et l'envoi.

Nous avons discuté, dans le cadre du débat d'entrée en matière, d'un montant à ajouter au budget pour cette tâche et M. le Conseiller d'Etat Lässer a pris un certain engagement lors du débat d'entrée en matière, non pas en disant je peux vous garantir qu'on modifiera le budget pour mettre les 180 000 francs nécessaires mais pour voir comment, dans le fonctionnement annuel, il serait possible de dégager les moyens financiers nécessaires. Ce que nous souhaitons par la motion c'est ancrer avec une base légale ce principe pour éviter une chose: éviter justement l'exercice que nous avons dû faire mardi, c'est-à-dire à chaque budget qui va précéder une année électorale, qu'elle soit cantonale ou qu'elle soit fédérale, «bricoler» – si vous me permettez l'expression – à la dernière minute pour essayer de trouver un montant à inscrire dans le budget. Si la base légale existe, ce sera la tâche au niveau de l'Etat, dans l'organisation du budget d'une année électorale, de prévoir ces frais de mise sous pli et d'envoi.

Je rappelle que cette motion ne porte qu'un nom, le mien, mais qu'elle est issue de discussions que nous avons eues avec tous les chefs de groupe de ce parlement. Comme deux personnes au maximum peuvent signer une motion, nous ne voulions pas choisir deux chefs de groupe parmi les cinq, mais c'est effectivement une discussion que nous avons eue tous ensemble parce que, évidemment, il ne s'agit pas là d'un débat

gauche-droite, idéologie ou pas. Il s'agit d'un débat qui permet, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, à la démocratie de fonctionner qui intéresse tous les partis et qui intéresse tous les élus et qui intéresse aussi les élus au niveau des exécutifs. Je crois que Madame et Messieurs les Commissaires du gouvernement qui sont ici aujourd'hui, de par leur longue expérience politique, ont eu aussi l'expérience des longues soirées de mise sous pli, du travail énorme des campagnes électorales.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette motion de manière à avoir une base légale qui définit cette prise en charge de ces frais et de ne pas devoir «bricoler» sur un budget à la dernière minute!

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné la motion de notre collègue Benoît Rey. Sur le fond, M. Rey a raison. Cependant, la situation a quelque peu évolué depuis l'examen du budget 2011 et vu l'assurance raisonnable donnée par le Directeur des finances lors de l'examen du budget quant à une participation complémentaire aux montants prévus pour 2011, le groupe libéral-radical, en partie, ne soutiendra pas cette motion. En effet, cette manne supplémentaire permettra d'organiser plus aisément et en commun la tâche que le motionnaire entend attribuer au canton. Bien évidemment, nous avons besoin de ce complément qui nous a été plus ou moins promis de manière à assurer raisonnablement aussi la mission qui découle aux partis politiques de ce canton.

En l'état, je vous prie de prendre acte de la position du groupe libéral-radical et je vous remercie de votre attention.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). M. Benoît Rey a fait un certain développement que le groupe socialiste partage entièrement. Dans ce sens, les partis politiques étant les garants du bon fonctionnement de nos institutions, le groupe socialiste votera cette motion. Maintenant, je crois aux paroles de M. Lässer lorsqu'il dit qu'il pourra trouver une solution financière déjà pour 2011. Je crois également que M. Corminbœuf pourra trouver une solution qui soit adéquate pour tous.

Cette motion émane évidemment de tous les chefs de groupe, elle est issue de la volonté des partis, qui doivent travailler ensemble avec le gouvernement dans le cas d'espèce pour trouver une bonne solution. Je suis persuadé qu'une bonne solution sera trouvée, quand bien même c'est plus l'aspect financier qui doit être mis en avant que l'aspect forces de travail pour lequel nous pouvons trouver des solutions.

Maintenant, faisons confiance également au Conseil d'Etat. Je suppose qu'il saura trouver des variantes qui, même si elles ne respectent pas totalement la motion, pourront être acceptables par nous tous comme nous l'avons souhaité.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Une partie du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra également cette motion déposée par les présidents des groupes de ce parlement. Je peux me rallier aux propos défendus par notre collègue Benoît Rey. Nous soutenons également la proposition de maintenir la mise

sous pli par les institutions spécialisées telle que le Foyer St-Camille.

Je pense que nous pourrions également augmenter le pourcentage de 1 à 3% des suffrages exprimés pour l'octroi du financement cantonal.

Avec ces quelques propos, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la motion déposée par M. Benoît Rey et les présidents des groupes parlementaires.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Im Namen der Christlichdemokratische Fraktion empfehle ich Ihnen, die von meinen Kollegen eingereichte Motion betreffend der Übernahme der Gesamtkosten für die Wahlprospekte zu unterstützen. Die Antwort des Staatsrates kann leider überhaupt nicht befriedigen und in seiner Argumentation verfehlt er das eigentliche Anliegen der eingereichten Motion.

Nous apprécions la volonté du Conseil d'Etat de soutenir les partis politiques dans leur engagement en vue des élections de l'année prochaine. C'est dans ce sens qu'il met à disposition deux fois le montant de 190 000 francs dans le budget 2010, montant qui a été doublé pour la raison que nous aurons en 2011, comme vous le savez, les élections au niveau cantonal et au niveau fédéral. Avec ces montants, les formations politiques auront la possibilité de mieux gérer leurs coûts liés à des campagnes électorales propres.

La motion a pour objectif de demander au Conseil d'Etat de s'engager également sur les coûts liés, à soutenir les partis pour l'engagement administratif. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat part de l'idée d'être obligé de répondre des travaux, des frais d'envoi de prospectus électoraux. Analysant les chiffres des élections cantonales de 2006 et fédérales de 2007, nous constatons que le travail de mise sous pli a été effectué en coordination entre les partis et que les travaux ont été distribués aux homes pour personnes handicapées. Cette manière a eu un très bon succès. Dès lors, il nous semble judicieux de reprendre cette procédure pour l'année prochaine. Nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir un montant total de 148 000 francs. L'annonce de notre conseiller d'Etat Claude Lässer laisse à penser que le Conseil d'Etat tiendra son engagement donné hier et que rien n'empêchera l'acceptation de cette motion.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à soutenir la motion.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). J'aurais un souhait à émettre au commissaire du gouvernement. Je souhaite préciser que la solution à trouver par le Conseil d'Etat, éventuellement avec la collaboration des partis, devrait se faire dans le cadre du bouclage des comptes 2010, soit avant les élections, plutôt que dans le budget 2012 qui sera discuté au moment où la campagne battra son plein, période peut-être plus émotionnelle. Aussi, je recommande cette précision auprès du commissaire via le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat est très sensible aux difficultés financières des partis politi-

ques et il est persuadé que des partis politiques à l'aise financièrement, c'est la meilleure garantie pour une démocratie équilibrée.

Si le Conseil d'Etat a répondu non à la motion, c'est qu'il était quand même un tout petit peu surpris du fait que dans le développement, notamment, on ne fait pas assez la différence entre la participation financière supplémentaire et la responsabilité. Si je lis bien le développement: «*Nous souhaitons donc que le canton prenne cette responsabilité à sa charge*». Qu'est-ce que cela veut dire? Si c'est donner plus d'argent, le Directeur des finances a déjà répondu qu'il pouvait s'engager au nom du Conseil d'Etat. Par contre, si c'est la responsabilité de l'envoi – envoi commun, comme il est dit – l'Etat organise et prend à sa charge la mise sous pli et l'envoi commun par cercle électoral des prospectus. Moi, je peux vous dire que dans ma commune cela fait bientôt quarante ans que la commune paie l'envoi de l'enveloppe commune de tous les groupes ou partis politiques mais c'est encore les gens des partis qui font ça! Donc, de l'avis du Conseil d'Etat et du mien, une ambiguïté existe dans la motion parce que si c'est pour donner des moyens supplémentaires, je le répète, le Conseil d'Etat, en tout cas le Directeur des finances s'est engagé et cela m'étonnerait que le Conseil d'Etat n'y donne pas suite, mais si c'est pour avoir la responsabilité... A un moment donné, il manquerait dans une commune, par exemple une centaine d'enveloppes, etc. – ça, ce n'est pas de la responsabilité du Conseil d'Etat. C'est pour cette raison que la réponse était différente de celle que vous attendiez.

Je peux donc redire, en conclusion, que le Conseil d'Etat ne souhaite pas avoir la responsabilité de l'envoi et des reproches éventuels si ça n'a pas fonctionné. Par contre, comme l'a expliqué le motionnaire, si c'est pour continuer à travailler avec ceux qui le font jusqu'à maintenant dans un travail commun des partis politiques et qu'il y a un engagement financier supplémentaire de l'Etat, je comprends bien que le député Thürler souhaite que l'argent arrive en même temps que les factures, au pire; je crois que le Directeur des finances s'y est déjà engagé. Mais, il ne faudrait pas mélanger les deux choses. Je pense que la formulation choisie dans le développement est un peu ambiguë. Je répète: «*Prenne cette responsabilité à sa charge*», cela ne signifie pas seulement financièrement mais cela veut dire aussi toute l'opération. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat a proposé de rejeter la motion, tout en ayant une ouverture sur le plan financier.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 13. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB),

Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi N° 205 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas une modification fondamentale de cette loi, mais une simple prolongation de dispositions qui ont été prises lors de la mise en application des dispositions de la RPT. A ce moment-là, la charge des prestations complémentaires, qui était auparavant répartie à raison de 75% pour les cantons et de 25% pour les communes, a été prise en charge entièrement par le canton. Cette disposition a été prise dans un délai limité afin de pouvoir adapter et mettre sur pied de nouvelles dispositions légales concernant soit la prise en charge des personnes en situation de handicap, soit la situation des personnes âgées. Force est de constater que ce sont deux objets extrêmement complexes auxquels s'attèle

actuellement le Conseil d'Etat. Ces deux objets font actuellement la préoccupation de M^{me} la Commissaire du Gouvernement et elle y a répondu en mettant sur pied différents groupes de travail, différents groupes de consultation et il est nécessaire de donner le temps à ces groupes de fonctionner. Ce qui signifie que jusqu'à ce que nous puissions ensuite déterminer en connaissance de cause quelle doit être ou quelle devrait être une éventuelle nouvelle répartition des charges sur ces prestations complémentaires AVS-AI entre le canton et les communes, il est judicieux de maintenir la situation qui prévaut depuis la mise en application de la RPT. C'est donc une simple prolongation de cette disposition. Il s'agit donc d'un seul article de modification de cette loi, mais il est quand même d'importance étant donné que c'est ainsi 3 millions qui sont pris à charge par l'Etat à la place des communes. Il est prévu dans le délai que cette prolongation porte jusqu'en 2015. Lors de sa séance, la Commission a souhaité que le travail qui se fait dans les différents groupes, c'est-à-dire les groupes Senior+ et les groupes qui s'occupent de la prise en charge des personnes en situation de handicap, puisse avancer le plus rapidement possible. Mais vu la complexité et comme je le disais précédemment, même s'il est souhaitable que nous n'ayons pas besoin de ce délai de quatre ans supplémentaires, il est prudent de le prévoir ainsi de manière à avoir des lois adéquates.

C'est dans ce sens qu'à l'unanimité la Commission parlementaire vous propose d'entrer en matière sur ce nouveau projet de loi et de l'accepter tel que présenté.

La Commissaire. Effectivement, lors de l'approbation de la loi en 2007, nous avons évoqué les réflexions en cours au sujet d'un éventuel déplafonnement des limites actuelles donnant droit aux prestations complémentaires. Or, aujourd'hui ces réflexions sont toujours en cours, tant dans le projet Senior+ pour le financement des soins pour les personnes âgées en EMS que dans le projet de nouvelle législation pour les personnes en situation de handicap. En ce qui concerne les personnes en EMS, dans le cadre du projet Senior+, les réflexions que nous avons visent à simplifier le système actuel. A l'image d'autres cantons, nous analysons aujourd'hui la possibilité de déplafonner les prestations complémentaires et si c'était le cas, il y aurait lieu de revoir la répartition financière entre Etat et communes puisque aujourd'hui, les prestations complémentaires sont à 100% à charge de l'Etat et que les frais de soins et d'accompagnement sont à 45% à charge de l'Etat et 55% à charge des communes. En ce qui concerne la législation sur les personnes en situation de handicap, nous avons prévu dans le plan stratégique que les personnes contribuent aux frais de placement par leurs ressources et en fonction du besoin de soutien qu'ils ont et là aussi, ça voudrait dire un effet de vases communicants entre les subventions pour les institutions pour les personnes en situation de handicap et le montant des prestations complémentaires. Tout changement dans ces domaines a automatiquement une influence sur la répartition financière entre l'Etat et les communes. Je rappelle que le montant à prendre en compte là est de 230 millions si je prends le montant des subventions aux EMS et aux personnes en situation de handicap,

¹ Message pp. 1985ss.